

**S U I / F D S U - U S S**

*Syndicat Unitaire à l'Industrie*

**S n e U.**

*Syndicat National de l'Environnement*

Déclaration liminaire SNE & SUI  
du 23 octobre 2006

Paris, le 23 octobre 2006

Après 18 mois d'expérimentation de rapprochement des services de la DIREN et la DRIRE et une pseudo évaluation dont l'issue ne faisait aucun doute, les ministres de tutelle de ces deux entités ont décidé courant de l'été de fusionner les services des 5 régions expérimentales.

Depuis lors, plusieurs réunions se sont tenues entre les directions concernées et les organisations syndicales, réunions qui se sont toutes soldées par un échec. Les administrations se bornant à aborder les aspects juridiques de la fusion, les organisations syndicales demandant quant à elles des réponses sur les incidences concrètes sur les personnels.

A ce stade le Syndicat National de l'Environnement et le Syndicat Unitaire à l'Industrie entendent dénoncer la conduite de ces expérimentations qui relèvent plus de la mascarade que d'une réelle implication des personnels.

En effet, aux vues des retours de leurs adhérents le SNE et le SUI récusent les conclusions du rapport qui ne reflète pas l'avis des personnels mais uniquement des états majors.

Pour nos 2 organisations syndicales, une véritable expérimentation aurait dû en tout premier conduire nos deux administrations à un état des lieux précis en terme :

- ✓ des missions
- ✓ des personnels
- ✓ du maillage territorial

Le SNE et le SUI constatent que ces aspects cruciaux pour les personnels n'ont pas été abordés, ou pour le moins pas suffisamment abordés.

Face à ce constat et à l'ordre du jour proposé, il nous apparaît inconcevable de débattre avec vous des projets de service et du décret tant qu'aucune réponse concrète ne sera apportée sur les aspects des personnels.

Le SNE et le SUI exigent donc que des négociations s'ouvrent sur les thèmes qui nous préoccupent et en tout premier lieu sur :

- ✓ le maintien et le contenu des missions
- ✓ la gestion des personnels
- ✓ la structuration fonctionnelle et territoriale
- ✓ le rattachement de la future entité
- ✓ le positionnement de la future entité vis à vis des divers partenaires

En conclusion, le SNE et le SUI exigent, avant la mise en application de la fusion dans les 5 régions, l'élaboration d'un plan social négocié au plan national. Ceci conduit, pour nous, évidemment au report de la mise en application de la fusion, de toute négociation au plan local, à l'ouverture de négociations nationales, en bref à l'ouverture d'un réel dialogue social.